



COMPRENDRE LA FRAUDE À L'AC

QU'EST-CE QUE LA FRAUDE À L'AC ?

Il y a fraude à l'assurance-chômage (AC) lorsqu'une personne fournit sciemment de fausses informations ou dissimule des faits afin d'obtenir des prestations d'AC auxquelles elle n'a pas droit.

EXEMPLES DE FRAUDE À L'ASSURANCE CHÔMAGE :

- Fournir de fausses informations ou dissimuler des informations lors de la demande de prestations d'AC
- Déclarer délibérément des salaires incorrects
- Dire que l'on est capable et disponible pour travailler ou que l'on recherche activement un emploi, alors que ce n'est pas le cas
- Ne pas déclarer TOUS les revenus bruts pendant la semaine au cours de laquelle ils ont été gagnés tout en demandant des prestations d'AC
- Déposer une demande d'indemnisation sous le nom, le numéro de sécurité sociale ou les données d'emploi d'une autre personne à son insu ou sans son consentement
- Déposer une demande d'indemnisation pour une personne incarcérée

EXEMPLES DE CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE À L'ASSURANCE CHÔMAGE :

- Vous devrez rembourser les prestations d'AC que vous avez reçues, ainsi que les intérêts et autres pénalités obligatoires.
- Il se peut que vous ne puissiez PAS percevoir d'autres prestations d'AC tant que la dette d'AC n'est pas remboursée.
- Vos remboursements d'impôts sur le revenu au niveau national et fédéral peuvent être utilisés pour rembourser votre dette.
- L'État peut engager des poursuites qui, dans certains cas, peuvent déboucher sur une peine d'emprisonnement.

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE POUR METTRE FIN À LA FRAUDE À L'AC !

Si vous savez ou soupçonnez que quelqu'un commet une fraude à l'AC, n'hésitez pas à nous contacter !

En ligne : on.ny.gov/uifraud

Appelez le service d'assistance téléphonique pour les fraudes à l'AC au numéro suivant :

1-866-435-1499

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA FRAUDE À L'AC

consultez dol.ny.gov/report-fraud



Consulter le Guide sur le processus d'indemnisation des demandeurs d'AC